



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du sein

Question au Gouvernement n° 1095

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE CANCER

M. le président. La parole est à Mme Irène Tharin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Irène Tharin. Monsieur le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, le 14 juillet 2002, le Président de la République a fait de la lutte contre le cancer un grand chantier national. Le 24 mars 2003, il présentait le plan cancer dont l'ambition est de répondre aux besoins des patients, de leurs proches et des professionnels qui prennent en charge les personnes atteintes par cette maladie.

L'un des axes majeurs de ce plan était la généralisation d'ici à janvier 2004 d'un dépistage systématique du cancer du sein à destination des femmes de plus de cinquante ans, afin de détecter précocement les tumeurs et accroître ainsi les chances de guérison.

Le cancer du sein est la principale cause de mortalité chez les femmes : près de 12 000 décès pour l'année 2000. Or des expériences ont montré que la pratique d'une mammographie tous les deux ans permet de réduire d'environ 30 % cette mortalité spécifique. C'est dire toute l'importance de la prévention.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire si ce dispositif est aujourd'hui mis en place dans tous les départements ? Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser quelles seront les conditions d'accès au dépistage et les modalités de la prise en charge pour les femmes concernées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

M. Jean-François Mattei, ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Madame la députée, comme vous l'avez rappelé, la lutte contre le cancer est l'un des trois chantiers présidentiels.

Le Président de la République s'est engagé au travers du plan cancer. Et je tiens à vous le dire tout de suite, le calendrier de ce plan, qu'il s'agisse de la prévention, du diagnostic, du soin, des équipements lourds, de l'innovation ou de la recherche, est parfaitement respecté.

Parmi toutes ces actions, le dépistage est particulièrement efficace. A cet égard, le cancer du sein revêt une importance emblématique.

En effet, c'est un cancer que l'on peut dépister pour mettre en place un traitement très précoce et sauver des vies. Cela grâce à la pratique systématique de la mammographie tous les deux ans chez les femmes de cinquante à soixante-quatorze ans. Et pour répondre votre question, cet examen non douloureux sera offert gratuitement.

La promesse du Gouvernement est tenue. Aujourd'hui, le dispositif est mis en place dans cent départements, à l'exception notable de la Guyane qui, en raison de ses spécificités géographiques, fera l'objet au mois d'avril d'une mission afin qu'une stratégie particulière soit mise en oeuvre dans l'année.

Ce sont donc des échéances qui sont respectées. Ce sont des vies qui seront sauvées. Et, madame la députée, vous avez eu raison de souligner que la représentation nationale devait en être informée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Irène Tharin](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1095

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 2004